

## Check list + informations pour la rentrée 2023

### I.] Les obligations de service lors du 1<sup>er</sup> Conseil d'école :

#### a) Concernant le harcèlement :

Présentation du protocole de prise en charge du harcèlement, le plan d'accompagnement de l'école et celui de la circonscription (PHARE).

Présenter le plan des apprentissages en EMC (10h obligatoires sur tous les niveaux) Suivre l'actualité car ces 10h seront peut-être doublées à la rentrée si choix du ministre.

En parler en réunion de rentrée.

Redéfinir le harcèlement aux enseignants et aux parents : répétition de violence physique, psychologique, morale instauration d'un lien de domination, mise à l'écart (impossibilité de se défendre pour la cible)

Nécessité de préciser aux parents que ce ne sont pas eux qui déclenchent la venue de l'équipe ressource. C'est au directeur d'envoyer un mail à l'IEN pour lui demander si l'équipe ressource peut intervenir.

#### Chaque situation signalée à l'IEN doit s'accompagner d'un fait d'établissement Niveau 3 pour suspicion de harcèlement.

Informers les parents : Faire un article 40 lorsque tout a été tenté ou en cas de danger imminent pour la cible, si la situation est prouvée possibilité de déplacer le harceleur.

Annoncer aussi aux parents qu'un bilan des activités est prévu lors du dernier trimestre pour faire le point et enrichir les actions menées sur l'école dans le cadre du harcèlement (plan de prévention et ajustements).

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006167418/#LEGISCTA000006167418](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006071154/LEGISCTA000006167418/#LEGISCTA000006167418)

[http://cgt.fercsup.net/IMG/pdf/cgt\\_fercsup\\_signalementarticle40\\_avril2022.pdf](http://cgt.fercsup.net/IMG/pdf/cgt_fercsup_signalementarticle40_avril2022.pdf)

#### b) Concernant le règlement intérieur de l'école :

##### Règlement intérieur et chartes :

Il est recommandé d'adosser la charte de la laïcité au règlement. Cette charte de laïcité doit être lue et explicitée auprès des élèves. S'assurer qu'elle est signée par les parents. Les collègues doivent le vérifier.

Règlement intérieur de l'école structuré par le règlement départemental :

[https://ecole.ac-nice.fr/nice5/wp-content/uploads/2023/01/Reglement-departemental\\_CDEN-23-juin-2020.pdf](https://ecole.ac-nice.fr/nice5/wp-content/uploads/2023/01/Reglement-departemental_CDEN-23-juin-2020.pdf)

##### Concernant la Charte de la laïcité :

<http://prim-cussey-sur-l-ognon.ac-besancon.fr/wp-content/uploads/sites/46/2021/11/02-Charte-de-la-laicite.pdf>

Charte numérique :

<https://eduscol.education.fr/3730/charte-pour-l-education-la-culture-et-la-citoyennete-numeriques>

#### d) Sécurité

Les PPMS sont à formaliser et à afficher (affichage classes, salle des maîtres, BCD ...)

Informers les collègues à la réunion de prérentrée des exercices d'évacuation et de leurs dates.

## **II.] Que faire en cas de venue d'un policier qui souhaite s'entretenir avec un élève ou dans le cas d'éducateurs qui veulent récupérer un enfant (placement suite à une mise en danger)**

Si intervention d'un policier demander son numéro de carte professionnelle ou son matricule et consulter l'IEN qui vérifie auprès de l'EMAS et autorise ou pas.

### **Charte des parents accompagnateurs :**

Aucun problème, tous sont autorisés comme accompagnateurs. Si une maman est voilée elle peut entrer dans l'école si elle est accompagnatrice. Si elle anime un atelier ce n'est pas possible même si à l'extérieur de l'école.

Exemple de chartes :

[http://pont-sainte-maxence.dsden60.ac-amiens.fr/IMG/pdf/charte de l accompagnateur polycopie v2.pdf](http://pont-sainte-maxence.dsden60.ac-amiens.fr/IMG/pdf/charte_de_l_accompagnateur_polycopie_v2.pdf)

[https://edu1d.ac-toulouse.fr/blog31/elem-aureville/files/charte\\_parents\\_accompagnateurs.pdf](https://edu1d.ac-toulouse.fr/blog31/elem-aureville/files/charte_parents_accompagnateurs.pdf)

### **III.] Pactes :**

Si missions supplémentaires rémunération supplémentaire.

Il est nécessaire d'être sur du soutien 6<sup>ème</sup> pour pouvoir prétendre à d'autres parts de pacte. Les Pactes sont à répartir en fonction des besoins des collèges de la circo

Besoin de Rostand couvert, besoin de Fabre et Valeri en cours.

PACTE = soutien et consolidation, devoirs non faits, stages de réussites, pacte projet, pacte CNR.

Il y a une enveloppe Pacte Projet en plus des missions Directeurs exemple : projet EDD projet classe non mais une enseignant qui coordonne une grande majorité des enseignants peut avoir une part Pacte projet.

NEFFLE : si de grande envergure un part Pacte projet CNR peut entrer en compte.

Commande matériel chez UGAP exemple : Valise de Balado diffusion, livres à Jean-Jaurès

Service civique peut faire partie d'un projet Nefle, pas d'aide financière spécifique mais c'est un plus dans le dossier.